

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°564

Du 23 au 29 avril 2010

Sommaire

BREVE DE LA SEMAINE

[Concurrence](#)

[Fiscalité](#)

[Institutions](#)

[Justice](#)

[Libre circulation des
marchandises](#)

Communications entre avocats et clients / Protection de la confidentialité / Conclusions de l'Avocat général (29 avril)

L'Avocat général Juliane Kokott a rendu ses conclusions, le 29 avril dernier, dans l'affaire « Akzo Nobel Chemicals Ltd e.a. / Commission européenne » ([aff. C-550/07 P](#)). Le litige oppose les sociétés « Akzo Nobel Chemicals » et « Akros Chemicals » à la Commission européenne qui, lors d'une inspection dans le cadre d'une procédure d'enquête en matière d'entente, a saisi des documents échangés entre la direction de ces sociétés et des avocats internes employés par ces dernières. Saisie d'un pourvoi à l'encontre d'un arrêt rendu par le Tribunal (*Akzo Nobel Chemicals et Akros Chemicals / Commission, aff. jointes T-125/03 et T-253/03*), la Cour de justice de l'Union européenne devra se prononcer sur la question de savoir si ces échanges relèvent du droit fondamental à la protection des échanges entre un avocat et son client. L'Avocat général considère que la protection de la confidentialité des communications entre l'avocat et son client ne s'applique pas aux avocats employés par des sociétés dans les procédures menées par la Commission en matière d'entente. Il invite la Cour de justice à rejeter le pourvoi. Les conclusions de l'Avocat général ne lient pas la Cour qui rendra son arrêt ultérieurement. (EK)

ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES DU 18 JUIN 2010 A BRUXELLES

Cette journée d'Entretiens Communautaires organisée par la Délégation des Barreaux de France dressera un panorama des diverses procédures non contentieuses devant les institutions et organes de l'Union européenne au lendemain de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

De hauts fonctionnaires chargés de la conduite de ces procédures au sein des institutions (Commission européenne, Parlement européen, agences) interviendront afin de présenter, de manière pratique, ces procédures alternatives.

Ces intervenants institutionnels feront le point sur les procédures de plaintes et présenteront les actions possibles auprès du Médiateur européen ainsi que l'intérêt des pétitions devant le Parlement européen. Les procédures non contentieuses devant des agences spécialisées, de plus en plus présentes au sein de l'Union européenne, seront expliquées aux praticiens.

Enfin, les questions de l'accès aux documents des institutions et celle du nouveau rôle de l'avocat en matière de lobbying dans cette perspective non contentieuse seront abordées.

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE



La représentation d'intérêts auprès
des Institutions et Agences européennes

[Programme provisoire en ligne](#)
Pour s'inscrire en ligne cliquer [ICI](#)

[Appels d'offres](#)

[Autres manifestations](#)

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de l'*Observateur de Bruxelles*

CONCURRENCE

Accords de distribution / Règlement d'exemption par catégorie / Publication (23 avril)

Le [règlement 330/2010/UE](#) concernant l'application de l'article 101 §3 TFUE à des catégories d'accords verticaux et de pratiques concertées a été publié, le 23 avril dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (cf. *L'Europe en Bref*, n° 563) (CR)

Aide d'Etat / France / Ostréiculteurs / Autorisation (22 avril)

La Commission européenne a autorisé, le 22 avril dernier, l'octroi par la France d'une aide publique d'un montant de 20 millions d'euros en faveur des conchyliculteurs et des pisciculteurs touchés par la tempête Xynthia. Ce plan de soutien exceptionnel consiste en trois mesures : une aide au remplacement du matériel, la mise en œuvre du Fonds national de garantie des calamités agricoles et des allègements de charges financières d'emprunts, en cours ou nouveaux. (SM)

Cartels / Confirmation des amendes / Marchés des fils industriels / Arrêts du Tribunal (28 avril)

Le Tribunal de l'Union européenne a rejeté, le 28 avril dernier, les recours introduits par cinq entreprises actives sur les marchés des fils industriels visant à annuler une décision de la Commission européenne les condamnant au paiement d'amendes, d'un montant total de 23,44 millions d'euros, pour leur participation à des cartels (*Amann & Söhne (Allemagne) et Cousin Filterie (France), Oxley Threads (Royaume-Uni), BST (Belgique), Gütermann (Allemagne), Zwicky (Suisse)* / Commission, aff. [T-446/05](#), [T-448/05](#), [T-452/05](#) & aff. jointes [T-456/05](#) et [T-457/05](#)). Le Tribunal a, toutefois, réduit de 10% le montant de l'amende infligée à BST pour sa coopération au cours de l'enquête menée par la Commission. Dans ces affaires, la Commission a constaté l'existence de trois ententes, notamment par la mise en œuvre de réunions régulières ayant pour objectif des accords sur la hausse des prix, l'échange d'informations et la répartition de la clientèle. (CGR)

Feu vert à l'opération de concentration Agbar / Suez Environnement (27 avril)

La Commission européenne a autorisé, le 27 avril dernier, l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Suez Environnement Company S.A. (« SE », France), contrôlée par le groupe Gaz de France/Suez (France), acquiert le contrôle exclusif de la Sociedad General de Aguas de Barcelona, S.A. (« Agbar », Espagne), contrôlée conjointement par SE et Criteria CaixaCorp S.A. (Espagne), par achat d'actions. L'entreprise SE est présente sur le marché de la fourniture de services de distribution de l'eau et de traitement des eaux usées. La société Agbar est présente sur le marché de la fourniture, entre autres activités, de services de distribution de l'eau et de traitement des eaux usées. (CR)

Feu vert à l'opération de concentration Crédit Agricole / Société Générale (27 avril)

La Commission européenne a autorisé, le 27 avril dernier, l'opération de concentration par laquelle le groupe Crédit Agricole (France) acquiert le contrôle de plusieurs parties de l'entreprise Société Générale Asset Management « SGAM » (France), par achat d'actions et d'actifs. Le groupe Crédit Agricole est un des plus grands groupes bancaires de France, présent dans tous les métiers de la banque et de la finance. La SGAM est une société d'investissement active sur le marché de la gestion d'actifs. (CGR)

Notification préalable de l'opération de concentration Eurovia / Tarmac (19 avril)

La Commission européenne a reçu notification, le 19 avril dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise Eurovia SA (France), contrôlée par le groupe Vinci (France), souhaite acquérir le contrôle de plusieurs parties des entreprises Tarmac International Holding BV et Tarmac Deutschland International GmbH (ensemble « Tarmac », Royaume-Uni), par achat d'actions. L'entreprise Eurovia SA est active sur le marché de la construction et de la maintenance de routes, rails et infrastructures aéroportuaires, ainsi que la production et la vente d'asphalte et de granulats. L'entreprise Tarmac est active sur le marché de la production et de la vente de granulats. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations éventuelles avant le 4 mai 2010, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.5803 – EUROVIA/TARMAC, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CGR)

Notification préalable de l'opération de concentration Française des jeux / Groupe Lucien Barrière / JV (19 avril)

La Commission européenne a reçu notification, le 19 avril dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel la Française des Jeux (« FDJ », France) et le Groupe Lucien Barrière (« GLB », France), contrôlé conjointement par Accor et la famille Barrière-Desseigne, souhaitent acquérir le contrôle en commun de

l'entreprise Newco (France), par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune. La FDJ est un opérateur historique exploitant les jeux de hasard et paris sportifs en France. Le GLB est actif dans les secteurs de la gestion de casinos, l'hôtellerie et la thalassothérapie, la restauration, la gestion de parcours de golf et l'événementiel, principalement en France. Il fournit également une offre de poker en ligne à Malte et au Royaume-Uni. L'entreprise Newco est chargée de la conception et de l'exploitation d'un site internet de poker en ligne en France à la suite de l'ouverture du marché français des jeux d'argent et de hasard sur internet à la concurrence. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations éventuelles avant le 7 mai 2010, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.5786 – FRANCAISE DES JEUX/GROUPE LUCIEN BARRIERE/JV, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CGR)

[Haut de page](#)

FISCALITE

Double imposition / Consultation publique (27 avril)

La Commission européenne a lancé, le 27 avril dernier, une [consultation publique](#) demandant aux particuliers, aux entreprises et aux conseillers fiscaux de lui faire part des problèmes de double imposition qu'ils ont rencontrés dans le cadre de leurs activités transfrontalières au sein de l'Union européenne. La consultation porte sur tous les impôts directs : impôts sur le revenu, impôts sur les sociétés, impôts sur les plus-values, retenues à la source, droits de succession et droits de donation. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations avant le 30 juin 2010. (CR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

INSTITUTIONS

Modification du traité de Lisbonne / Nombre de parlementaires / Ouverture d'une CIG (27 avril)

La Commission européenne a adopté, le 27 avril dernier, un avis recommandant l'ouverture d'une Conférence intergouvernementale (CIG) afin de modifier le traité de Lisbonne pour permettre au Parlement européen de disposer de 754 députés au lieu de 736 jusqu'en 2014. La Conférence devrait se tenir en juin. (CGR)

[Haut de page](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

Création d'un groupe d'experts / Cadre commun de référence / Droit européen des contrats / Décision (26 avril)

La Commission européenne a publié, le 26 avril dernier, une [décision](#) portant création d'un groupe d'experts pour un cadre commun de référence dans le domaine du droit européen des contrats. Il aura pour mission d'aider la Commission à élaborer une proposition de cadre commun de référence dans le domaine du droit des contrats. Il sera composé au maximum de 20 membres qui seront nommés par le directeur général de la DG Justice, liberté et sécurité. Le groupe d'experts sera présidé par la Commission. Leur mandat ainsi que la décision prendront fin le 26 avril 2012. (CGR)

Programme d'échange des policiers / Conclusions du Conseil de l'UE (26 avril)

Le Conseil des affaires générales de l'Union européenne a rendu, le 26 avril dernier, des [conclusions](#) sur le programme d'échange de policiers inspiré du programme Erasmus. La décision trace les grandes lignes du futur programme d'échange et de mobilité. Le collège européen de police sera responsable de la gestion de programmes européens d'échanges de formations. Il est invité à développer un programme initial sur quatre ans. (CGR)

[Haut de page](#)

LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES

Prescription de médicaments / Incitations financières / Arrêt de la Cour (22 avril)*

La Cour de justice de l'Union européenne s'est prononcée, le 22 avril dernier, sur l'interprétation de l'article 94 de la [directive 2001/83/CE](#) instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain, telle que modifiée par la directive 2004/27/CE (*Association of the British Pharmaceutical Industry / Medicines and Healthcare Products Regulatory Agency, aff. C-62/09*). En l'espèce, les autorités nationales

en charge de la santé publique en Angleterre et au Pays de Galles, souhaitant réduire leurs dépenses en la matière, ont créé un système d'incitations financières pour encourager les médecins à prescrire des médicaments spécifiquement désignés, moins chers que d'autres mais appartenant à la même classe thérapeutique. Les cabinets médicaux prescrivant ces médicaments accumulent des points, reversés par la suite sous forme de paiement. Selon la Cour, bien que la directive interdise les activités de promotion de l'industrie pharmaceutique, celle-ci ne vise pas les autorités nationales en charge de la santé publique dont la politique ne poursuit aucun but lucratif. Elle juge que la directive ne s'oppose pas à de tels systèmes d'incitations financières tendant à favoriser, aux fins de traitement de certaines pathologies, la prescription par les médecins de médicaments spécifiquement désignés et contenant une substance active différente de celle du médicament qui était prescrit antérieurement ou qui aurait pu l'être si un tel système d'incitation n'existait pas. (CR)

[Haut de page](#)



Les appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

France / Bobigny / Services de conseils et de représentation juridiques (22 avril)

Le « Séquano Aménagement » a publié, le 22 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2010/S 78-116568, JOUE 78, du 22 avril 2010*). Les prestations concernées portent sur le conseil, l'assistance et la représentation juridiques dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC des Aulnes à Aulnay-sous-Bois (93). La durée du marché est de 4 ans, à compter de la date d'attribution du contrat. Les équipes devront obligatoirement être composées d'au moins un avocat inscrit au barreau dans le domaine de spécialité objet du présent marché. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **1^{er} juin 2010 à 17h**. (CGR)

Belgique / Bruxelles / Services de recherche, de développement et de conseil connexes (22 avril)

L'institut belge des services postaux et des télécommunications a publié, le 22 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de recherche, de développement et de conseil connexes (*réf. 2010/S 78-116596, JOUE 78, du 22 avril 2010*). Les prestations concernées portent sur l'analyse juridique et économique des tarifs spéciaux pour les services postaux destinés aux expéditeurs d'envois en nombre et aux intermédiaires. Le marché est divisé en deux lots intitulés « Analyse juridique » et « Etude économique ». La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **31 mai 2010**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **31 mai 2010 à 14h**. (CGR)

France / Lille / Services de conseils et de représentation juridiques (23 avril)

La Communauté urbaine de Lille a publié, le 23 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2010/S 79-118218, JOUE 79, du 23 avril 2010*). Les prestations concernées portent sur l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de Lille métropole dans les domaines juridique et financier, pour l'exécution du contrat de partenariat lui-même, ou de tout autre contrat ou convention liés au projet du grand stade. Cette assistance inclut en particulier le conseil sur des questions spécifiques, l'aide à la décision et l'analyse précontentieuse. Le marché débutera le 1^{er} juillet 2010 et s'achèvera le 31 décembre 2016. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **1^{er} juin 2010 à 12h**. (CGR)

France / Paris / Services juridiques (24 avril)

L'Université Paris-Sorbonne (Paris IV) a publié, le 24 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 80-119977, JOUE 80, du 24 avril 2010*). Les prestations concernées portent sur l'assistance juridique et financière pour l'université Paris-Sorbonne (Paris IV) dans le cadre du contrat de partenariat signé par l'Etat en date du 24 juillet 2009. Le contrat de partenariat Sorbonne-Clignancourt prévoit des études préalables, la démolition, la reconstruction, l'exploitation-maintenance et diverses prestations de services pour le site de Clignancourt de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV). La durée du marché est de 4 ans, à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **11 mai 2010**. La date prévue pour l'envoi des invitations à soumissionner est le **21 mai 2010**. (CGR)

Roumanie / Bucaresti / Services de conseils et de représentation juridiques (28 avril)

La « Compania Nationala de Autostrazi si Drumuri Nationale SA » a publié, le 28 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2010/S 82-123375, JOUE 82, du 28 avril 2010*). La langue devant être utilisée dans l'offre est le roumain. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **9 juin 2010 à 15h30**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **11 juin 2010 à 8h30**. (CGR)

Roumanie / Bucaresti / Services juridiques (22 avril)

Le « Ministerul Finantelor Publice » a publié, le 22 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 78-116659, JOUE 78, du 22 avril 2010*). La langue devant être utilisée dans l'offre est le français ou l'anglais. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **19 mai 2010 à 16h30**. (CGR)

[Haut de page](#)



Les manifestations

AUTRES MANIFESTATIONS



4^{ème} séminaire Franco/Espagnol les 7 et 8 mai 2010

Evolution des modes de résolution des litiges : points et nouveautés sur l'arbitrage et la médiation.

Lieu du séminaire : Casino municipal de Biarritz

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



14^{ème} séminaire Franco/Allemand les 4 et 5 juin 2010

« Distribution et Concurrence »

Préserver une concurrence libre et loyale

Lieu du séminaire : Relais de Margaux - Bordelais

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



3^{ème} Convention des juristes de la Méditerranée

Rome les 7, 8 et 9 juin 2010

« Les PME dans l'espace euro-méditerranéen : La sécurité des investissements et des paiements »

Les professionnels du droit, réunis au sein des « Acteurs du droit continental à l'international », organisent, sous l'égide de la Fondation pour le droit continental, leur 3^{ème} convention des juristes de la Méditerranée les 7, 8 et 9 juin 2010 à Rome.

Les travaux de cette 3^{ème} convention seront articulés autour du thème « Les petites et moyennes entreprises (PME) dans l'espace euro-méditerranéen – La sécurité des investissements et des paiements ».

Dans ce cadre, seront notamment abordés :

- les instruments juridiques de promotion des investissements
- la question de la transmission d'entreprises
- le recours des PME aux modes alternatifs de règlement des différends (arbitrage et méditation),
- la recherche d'un meilleur équilibre dans l'exécution de la créance et les procédures d'insolvabilité.

Cette convention sera également l'occasion de participer à des ateliers sur des sujets d'intérêt commun tels que la protection des biens culturels en Méditerranée, le commerce électronique ou encore la finance islamique.

La Délégation des Barreaux de France participe activement à l'organisation de cette convention et sera présente à Rome.

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Tarifs : cliquer [ICI](#)

Réservation : cliquer [ICI](#)

Pour toute information complémentaire et inscription, veuillez contacter :

sg@fondation-droitcontinental.org

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter :

geraldine.cavaille@dbfbruxelles.eu



Coopération judiciaire internationale
et européenne en matière pénale

Colloque international
sous l'égide de l'EFB de Paris

Vendredi 8 octobre 2010
à la Bibliothèque de l'Ordre des Avocats
Palais de Justice de Paris

Programme ligne : cliquer [ICI](#)

Inscription en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour tous renseignements :

<http://www.efb-paris.avocat.fr/>

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](http://Europa.im.Uberblick) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgaes.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Charlotte **VARIN**, Avocate au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste, Chrystel **GOMBERT RADOVANOVIC**, Mathieu **ROUILLARD** et Corinne **RYDZYNSKI**, Elèves-Avocats et Soujata **MORIN**, Stagiaire.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (118.12 euros HTVA) : <http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°79 est paru :
Dossier spécial : « Le droit européen de la consommation »

Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))



DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 564 – 29/04/2010
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu